



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Collège de l'Alaric  
à CAPENDU

Séance du  
Jeudi 3 novembre 2016

**ETABLISSEMENT** Collège de l'Alaric  
 36 rue du Collège  
 11700 CAPENDU

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Réuni le : **3 novembre 2016**

Heure de début de séance : 17 h 35

Heure de fin de séance : 19h30

	Nom Prénom	Qualité
<b>Président de séance</b>	Mme MAILLOL Christine	Principale
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme IFCIC Christine	Secrétaire

**Nombre de membres présents :** 20 titulaires  
 9 suppléants.

Chapitre	Nature des questions traitées	Nombre de pages	Observation éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières		
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)		
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Voyages scolaires		
V	Contrats et Conventions		
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., etc...)		
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie Scolaire/Projets culturels et scientifiques Santé et prévention....		
IX	Formation continue, GRETA		
X	Association en milieu scolaire		
XI	Organisation de la séance Questions administratives		
XII	Questions diverses		
	<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	

Le 08/11/2016


Signature du Président de séance



Transmission à la DSDEN

Le

Signature du Secrétaire de séance



Transmission au Recteur

Le

**ETABLISSEMENT** : COLLEGE DE L'ALARIC  
36 rue du Collège  
11700 CAPENDU

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**Jeudi 3 novembre 2016**  
**sous la présidence de : Madame la Principale, Christine MAILLOL**

	Présents	Absents	Excusés	Remplacé par
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
- <b>Chef d'Etablissement</b> : Madame Christine MAILLOL	X			
- <b>Gestionnaire</b> : Madame CHEZZI Marina	X			
- <b>Conseillère Principale d'Education</b> : Madame IFCIC Christine	X			
<b>PERSONNALITES</b>				
<b>- De la collectivité de rattachement :</b>				
- <b>du Conseil Général</b> : 1 - Monsieur ALRIC Robert	X			
2 – Madame CATHALA Caroline			X	
- <b>de la commune siège</b> : 1 - Monsieur CAMEL Jean Jacques			X	
<b>et éventuellement :</b>				
- <b>groupe de communes</b> : 2 - Monsieur ESTIVAL Alain			X	
- <b>qualifiées</b> : 1 - Monsieur AMOUROUX Robert	X			
2 – Madame ATTALLAH Nadia	X			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>				
<b>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</b>				
1 – Madame SUNE Aurélie ( <i>titulaire</i> )	X			
2 – Monsieur SEGUY Michel ( <i>titulaire</i> )	X			
3 – Madame CANET Claire ( <i>titulaire</i> )	X			
4 – Madame SEGUIN Sandra ( <i>titulaire</i> )	X			
5 – Madame HAMM Alice ( <i>titulaire</i> )	X			
6 – Madame POTTIER-PASCAUD Virginie ( <i>titulaire</i> )	X			
7 – Madame GRACIA Yvonne ( <i>suppléante</i> )			X	
8 – Madame CABROL Audrey ( <i>suppléante</i> )	X			
9 – Madame ELIS Christelle ( <i>suppléante</i> )			X	
10 – Madame COLOMBEL Patricia ( <i>suppléante</i> )	X			
11 – Madame YAKHLEF Linda ( <i>suppléante</i> )		X		
<b>- au titre des personnels ATOS</b>				
1 – Monsieur BERTRAND Wilfried ( <i>titulaire</i> )	X			
2 – Monsieur JOULIA Gilles ( <i>titulaire</i> )			X	Mme MICHEL
3 – Madame MICHEL Patricia ( <i>suppléante</i> )	X			
4 – Madame BAZQUEZ Danièle ( <i>suppléante</i> )	X			
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
<b>- Parents</b>				
1 - Madame DE CARVALHO Almérinda ( <i>titulaire</i> )	X			
2 - Madame ROCCA Valérie ( <i>titulaire</i> )	X			
3 – Madame JOUVET Nathalie ( <i>titulaire</i> )	X			
4 – Monsieur ALAUX Jérôme ( <i>titulaire</i> )			X	Mme ROCCA
5 – Madame TRAVAIN Annabelle ( <i>titulaire</i> )	X			
6 – Madame LEDOUX Nathalie ( <i>titulaire</i> )	X			
7 – Madame POIX Jennifer ( <i>suppléante</i> )	X			
8 – Madame GONZALEZ Marie-Nadine ( <i>suppléante</i> )		X		
9 – Madame CAMPANER Caroline ( <i>suppléante</i> )	X			
10 – Madame JORGE Delphine ( <i>suppléante</i> )	X			

	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Excusés</b>	<b>Remplacé par</b>
- <b>Elèves</b> : 1 – JORGE Enzo (4°1) ( <i>titulaire</i> )	<b>X</b>			
2 – DE FIGUEIREDO Florent (5°1) ( <i>titulaire</i> )	<b>X</b>			
3 – Madame EZQUERRA Manon (4°1) ( <i>suppléante</i> )	<b>X</b>			
4 – Monsieur MARISCAL Vincent (5°3) ( <i>suppléant</i> )	<b>X</b>			

<b>Etablissement :</b>	Collège de l'Alaric 36, rue du Collège 11700 CAPENDU
------------------------	--

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 3 novembre 2016
- N° de séance : 02/16

### Organisation de la séance

---

Madame Maillol ouvre la séance à 17h35 avec 20 titulaires et 9 suppléants, le quorum est atteint.

Madame Ifcic accepte d'être secrétaire de séance.

### Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil d'Administration

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 26 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Mme la Principale met en place un roulement pour la rédaction du procès-verbal des Conseils d'Administration. La prise de note s'effectuera dans l'ordre des collèges suivants durant l'année scolaire : administration, enseignants, parents, agents.

### ORDRE DU JOUR

Madame Maillol donne lecture des divers points inscrits à l'ordre du jour. Le point « sorties et voyages » est annulé car le voyage de Mme Seguin ne réunit pas encore toutes les informations nécessaires à sa présentation.

- Mise en place du nouveau conseil d'administration :

Madame la Principale donne lecture de la liste des membres du nouveau conseil.

## Conseil d'Administration – Année scolaire 2016-2017

### *Membres de l'Administration*

- Chef d'Établissement : Mme MAILLOL Christine
- Gestionnaire : Mme CHEZZI Marina
- C.P.E. : Mme IFCIC Christine

### *Elus locaux*

Représentant élu du Conseil Général : M. ALRIC Robert, Conseiller Départemental  
Mme CATHALA Caroline, Conseiller Départemental

Représentant élu de la commune : M. CAMEL Jean-Jacques, Maire de CAPENDU.  
Représentant élu du Groupe de communes : M. ESTIVAL Alain, Maire de BADENS.

### *Personnalités qualifiées*

- M. AMOUROUX Robert (nommé par le Conseil Départemental).
- Mme ATTALLAH Nadia (nommée par la D.S.D.E.N).

### *Représentants élus des personnels*

*Personnels enseignants, de direction, d'éducation, de surveillance et de documentation*

- Titulaires : - Mme SUNE Aurélie
- M. SEGUY Michel
- Mme CANET Claire
- Mme SEGUIN Sandra
- Mme HAMM Alice
- Mme POTTIER-PASCAUD Virginie
- Suppléants :- Mme GRACIA Yvonne
- Mme CABROL Audrey
- Mme ELIS Christelle
- Mme COLOMBEL Patricia
- Mme YAKHLEF Linda

*Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service*

Pas de personnels élus

### *Représentants des parents d'élèves*

- Titulaires : - Mme DE CARVALHO Almérinda
- Mme ROCCA Valérie
- Mme JOUVET Nathalie
- M. ALAUX Jérôme
- Mme TRAVAIN Annabelle
- Mme LEDOUX Nathalie
- Suppléants : - Mme POIX Jennifer
- Mme GONZALEZ Marie-Nadine
- Mme CAMPANER Caroline
- Mme JORGE Delphine

### *Représentants des élèves*

- Titulaires : - M. JORGE Enzo (4°1)
- M. DE FIGUEIREDO Florent (5°1)
- Suppléants : - Mme EZQUERRA Manon (4°1)
- M. MARISCAL Vincent (5°3)

L'installation des membres du C.A. est adoptée.

Madame Maillol demande aux titulaires et suppléants de se réunir pour constituer les diverses commissions. Sont désignés comme représentants :

## **COMPOSITION COMMISSION PERMANENTE - Année scolaire 2016/2017**

### ***Membres de l'Administration***

- Chef d'Etablissement : Mme MAILLOL Christine
- Gestionnaire : Mme CHEZZI Marina
- C.P.E. : Mme IFCIC Christine

### **Représentants élus des personnels**

#### *Personnels enseignant, d'Education, de Documentation et de Surveillance*

- Titulaires : 1 – Mme SUNE Aurélie  
2 – Mme HAMM Alice  
3 – Mme GRACIA Yvonne
- Suppléants : 1 – Mme COLOMBEL Patricia  
2 – Mme SEGUIN Sandra  
3 – Mme YAKHLEF Linda

#### *Représentants des personnels A.T.O.S.S*

- Titulaires : 1 – Mme MICHEL Patricia
- Suppléants : 1 – M. BERTRAND Wilfried

### **Représentants des parents d'élèves**

- Titulaires : 1 – Mme TRAVAIN Annabelle  
2 – Mme POIX Jennifer  
3 – Mme DE CARVALHO Almérinda
- Suppléants : 1 – Mme JOUVET Nathalie  
2 – Mme LEDOUX Nathalie  
3 – Mme ROCCA Valérie

### **Représentant d'élèves :**

- Titulaire : 1 – M. JORGE Enzo
- Suppléant : 1 – Mme EZQUERRA Manon

### **Elus locaux**

#### *Représentant élu de la commune*

- Titulaire : - M. CAMEL Jean-Jacques
- Suppléants : - M. ESTIVAL Alain

#### *Représentant de la collectivité de rattachement*

- Titulaire : - M. ALRIC Robert

## COMPOSITION CONSEIL DE DISCIPLINE – Année scolaire 2016/2017

### **Membres de l'Administration**

- Chef d'Établissement : Mme MAILLOL Christine
- Gestionnaire : Mme CHEZZI Marina
- C.P.E. : Mme IFCIC Christine

### **Représentants élus des personnels**

#### *Personnels enseignant, d'Éducation, de Documentation et de Surveillance*

- Titulaires : 1 – M. SEGUY Michel  
2 – Mme COLOMBEL Patricia  
3 – Mme SUNE Aurélie  
4 – Mme POTTIER-PASCAUD Virginie
- Suppléants : 1 – Mme CABROL Audrey  
2 – Mme SEGUIN Sandra  
3 – Mme GRACIA Yvonne  
4 – Mme HAMM Alice

#### *Représentants des personnels A.T.O.S.S*

- Titulaires : 1 – M. JOULIA Gilles
- Suppléants : 1 – M. BERTRAND Wilfried

### **Représentants des parents d'élèves**

- Titulaires : 1 – Mme DE CARVALHO Almérinda  
2 – Mme JORGE Delphine  
3 – Mme LEDOUX Nathalie
- Suppléants : 1 – Mme CAMPANER Caroline  
2 – Mme JOUVET Nathalie  
3 – Mme TRAVAIN Annabelle

### **Représentant d'élèves :**

- Titulaires : 1 – M. DE FIGUEIREDO Florent  
2 – M. MARISCAL Vincent
- Suppléants : 1 – Mme EZQUERRA Manon  
2 – M. JORGE Enzo



# COMPOSITION COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE – Année scolaire 2016-2017

## ***Membres de l'Administration***

- Chef d'Etablissement : Mme MAILLOL Christine
- Gestionnaire : Mme CHEZZI Marina
- C.P.E. : Mme IFCIC Christine

## ***Personnels sociaux et de santé***

- Assistante Sociale :
- Infirmière : Mme GOURRIER Véronique

## ***Représentants élus des personnels***

### *Personnels enseignant, d'Education, de Documentation et de Surveillance*

1 – Mme ELIS Christelle

2 – Mme CANET Claire

### *Représentants des personnels A.T.O.S.S*

1 – Mme MICHEL Patricia

## ***Représentants des parents d'élèves***

1 – Mme JORGE Delphine

2 – Mme LEDOUX Nathalie

## ***Représentant d'élèves :***

1 – Mme EZQUERRA Manon

## ***Elus locaux***

### *Représentant élu de la commune*

- M. CAMEL Jean-Jacques

### *Représentant de la collectivité de rattachement*

- M. ALRIC Robert

Madame Chezzi précise que seuls les titulaires pourront participer au vote. Les suppléants peuvent, s'ils le souhaitent, quitter l'assemblée.

Mme Maillol met en place la composition du Conseil Pédagogique. Elle constate que tous les niveaux et matières ne sont pas représentés et qu'il faudrait compléter. Mme Pottier-Pascaud propose d'envoyer un mail à ces collègues de langues.

Mme Maillol présente aux membres du Conseil d'Administration le contrat d'objectifs du collège à l'aide d'un diaporama qui permet, dans un premier temps de le définir et d'expliquer son utilité ; dans un deuxième temps, elle met en parallèle les axes du Projet d'Etablissement qui ont généré les actions opérationnelles du contrat d'objectifs.

## Le contrat d'objectif du collège de l'Alaric

---

2016-2019

CA du 3 novembre 2016

---

### Sommaire

---

- Qu'est-ce que le Contrat d'objectifs ?
  - Quelle est sa justification ?
  - Le Contrat d'Objectifs du collège de l'Alaric
- 
-

## Le Contrat d'objectifs - Qu'est-ce ?



- ❑ Document contractuel entre une EPLE et l'autorité académique. [L'article 36 de la loi d'orientation pour l'école]
- ❑ " *le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les **objectifs à atteindre par l'établissement** pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs* ".
- ❑ Il définit un petit nombre d'objectifs à atteindre (de trois à cinq), centrés sur les résultats des élèves ; il est doté d'indicateurs qui permettent d'apprécier la réalisation des objectifs.
- ❑ Ce contrat a une durée pluriannuelle qui pourrait être de 4 ans en collège et de 3 ans en lycée.

---

## Quelle est sa justification ?

**1er août 2001**

---

### Promulgation de la LOLF la loi organique relative aux lois de finances

- ❑ Auparavant, chaque ministère recevait un budget en vue de ses dépenses annuelles. Avec la LOLF, les moyens sont alloués en vue d'une action précise. Le budget de l'État est plus lisible : chacun peut savoir concrètement à quoi servent les dépenses publiques.
- ❑ L'ambition de cette loi est de réformer la gestion de l'État tout entière, c'est-à-dire **la façon dont l'argent public est utilisé par chaque ministère**

=

De ce fait, les ministères rendent des comptes à l'État sous différentes formes :  
**le contrat d'objectif en est une.**

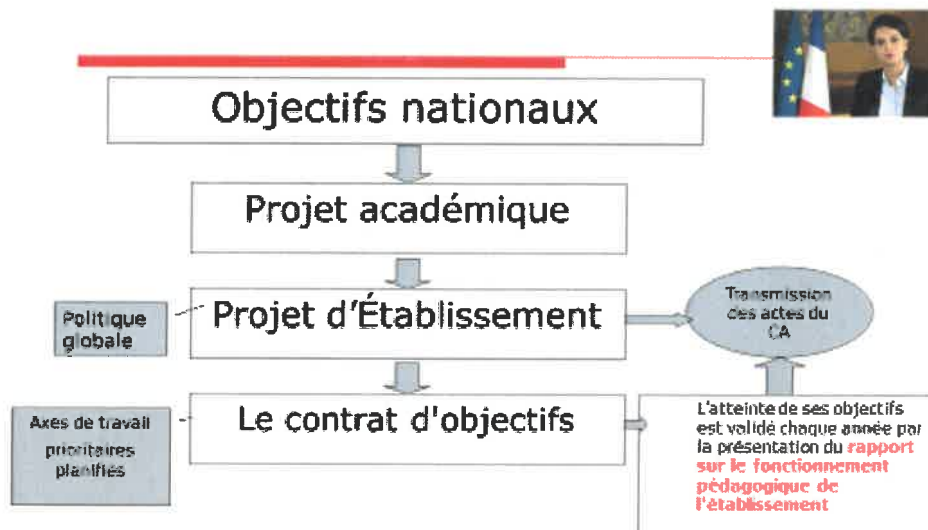
---

# LOLF et Education Nationale

---

- Avec le programme "Vie de l'élève", la LOLF souligne l'importance de la politique éducative d'un établissement.
  - Elle lui associe quatre objectifs :
    - faire respecter l'École et ses obligations ;
    - promouvoir la santé des élèves ;
    - favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective ;
    - contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves.
- Elle prévoit des indicateurs de performance de façon à permettre l'évaluation de cette politique éducative.
- 

## Déclinaison de la Politique du M.E.N.



# Le Contrat d'Objectifs du collège

Lien entre le *Projet d'Etablissement* et le **Contrat d'objectifs**

---

- **1<sup>ère</sup> partie : Présentation de l'Établissement ; points d'appui et points de vigilance :** éléments repris à partir du diagnostic du *Projet d'établissement* dans les chapitres :

- *Le Collège dans son contexte économique et social :*
    - *Les catégories socioprofessionnelles*
    - *La population scolaire*
  - *L'infrastructure scolaire*
  - *Les élèves du collège de l'Alaric*
  - *Les performances de l'Établissement*
  - *La structure pédagogique*
  - *Les personnels de l'Établissement*
  - *Les partenaires du collège*
- 

## **2<sup>ème</sup> partie : les objectifs**

---

- **Développer la motivation des élèves pour favoriser la réussite scolaire**

Axe 4) 1. mise en place d'un plan de formation encadré. 3. Favoriser l'utilisation de l'outil numérique et de l'ENT 4. Obtenir pour le collège le label école numérique	Généralisation de l'outil informatique pour créer de la motivation chez les élèves en utilisant les applications de l'ENT
Axe 2) 2. mettre en place des projets pluridisciplinaires, culturels, sportifs pour donner du sens aux apprentissages	Interdépendance avec les EPI pour donner du sens aux apprentissages
Axe 2) 3. Améliorer les résultats au DNB et valider les compétences du socle commun 4) 2. Harmoniser les pratiques d'évaluation par compétences	Validation avec l'Etat de connaissances, de compétences et de culture
Axe 1) 4. Favoriser un enseignement qui mette en œuvre des pédagogies différenciées 5. AP en 6ème = métacognition, remédiation, perfectionnement en fonction du niveau des élèves	Réflexion sur les pratiques pédagogiques dans le cadre de la culture de changement et de la mise en place des modalités prévues de la réforme du collège pour favoriser des pédagogies différenciées et une utilisation permanente de l'AP

---

**Optimiser l'accueil des élèves en 6ème et proposer à tous les élèves un parcours adapté et valorisant**

Axe 1) 1. Confirmer la liaison inter-écoles à l'intérieur du Cycle 3	Initiation du cycle 3
Axe 3) 4. Confirmer le suivi rigoureux de l'absentéisme ; favoriser l'implication des parents	Accueil des parents et des enseignants
Axe 1) 2. Proposer un temps de cohésion avec ses pairs dès l'accueil	Année d'initiation et organisation d'une année d'intégration pour permettre la cohésion des groupes classe
Axe 1) 1. Correr le profil de l'élève pour lui proposer un parcours plus adapté à ses possibilités	Evaluation diagnostique à l'entrée de l'élève et construction des enseignants des élèves et les enseignants du collège
Axe 1) 3. Prendre en compte les particularités des élèves et mettre en place des dispositifs d'aide	Mettre en place du Réseau de l'élève en difficulté afin de le suivre tout au long de sa scolarité
Axe 2) 4. Favoriser l'évaluation positive ; favoriser l'estime de soi	Relever des équipes autour d'une évaluation valorisante et de pédagogies adaptées

**Aider les élèves à choisir une orientation choisie, ambitieuse et réussie**

Axe 3) 3. Démarrer le parcours Avenir dès la 6ème ; la poursuivre sur tous les niveaux en renforçant les actions sur l'orientation au niveau de la 4ème	Mettre en place le Parcours Avenir dès la 6ème
Axe 3) 1. Confirmer la liaison avec les lycées du secteur ; favoriser la rencontre avec les lycées et le monde professionnel	Impulser la continuité pédagogique Collège Lycées
Axe 3) 4. Persévérance scolaire / la relation avec les parents ; favoriser l'implication des parents et être à l'écoute de leurs difficultés sur l'orientation	Associer les Parents au Parcours Avenir notamment avec l'utilisation des outils numériques Travailler sur l'ambition scolaire avec les familles et les aider pour améliorer le taux d'accès en 2de

Mme Hamm demande si le contrat d'objectifs est le document envoyé par mail car elle a trouvé une phrase gênante dans la partie « Diagnostic de l'Etablissement » sur le thème de l'outil informatique. La formulation est excessive, il faudrait dire « ne permet pas une utilisation optimale ».

M. Alric demande que l'on rajoute au niveau culturel : la communauté des communes du Piémont d'Alaric.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le contrat d'objectif.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 06/16)

- Questions financières

Mme Chezzi présente un projet de tarification des repas de demi-pension dans le cadre de la préparation budgétaire.

Le service éducation du Conseil Départemental a été interpellé par plusieurs collèges qui ont un tarif bas. Le Conseil Départemental propose aux établissements qui ont un tarif inférieur à 450€ l'année d'appliquer une augmentation jusqu'à 5%. Les autres établissements pourront appliquer une augmentation de 2,2% au maximum.

Mme Chezzi propose d'appliquer une augmentation globale de 2,2 % pour chaque catégorie (voir annexe 2).

Enzo JORGE demande une explication sur la répartition de l'argent de la demi-pension.

Mme Chezzi explique que cet argent sert à payer la nourriture, et toutes les dépenses en relation avec le service de restauration et d'hébergement (viabilisation, contrats).

M. Alric précise qu'il est au courant que certains collèges ont des tarifs bas mais que le Conseil Départemental souhaite que les collèges privilégient les circuits courts, d'où la volonté de proposer cette augmentation pour les collèges à tarif bas.

Mme Chezzi informe que depuis septembre 2016, nous commandons une partie des denrées par le biais d'AgriLocal.

Mme Rocca signale que certains parents se sont plaints sur la quantité des assiettes. Mme Chezzi demande que les familles fassent remonter par écrit les doléances sur la demi-pension. Elle précise qu'il y a toutefois du « rab » pour les derniers et Mme Ifcic rajoute que ce sujet est en train d'être abordé dans le cadre du CVC.

Mme Sune souhaite connaître le pourcentage des produits locaux utilisés. La réponse est d'environ 30%.

Mme Sune demande si cela touche 30% des dépenses totales ? Car il y a une différence entre 30% des dépenses et 30% d'achat de produits locaux.

Mme Chezzi informe qu'il y a 30% de dépenses. Nous sommes dans l'obligation de travailler avec des grands groupes pour certains produits.

Mme Sune signale qu'il serait préférable de fonctionner avec 30% d'achat de produits locaux plutôt que 30% de dépenses.

Mme Travain demande s'il y a beaucoup de gaspillage alimentaire ?

Mme Chezzi répond qu'il y a très peu de gaspillage car les élèves ne sont pas obligés de prendre les aliments qu'ils n'aiment pas et le reste est redistribué en fin de service.

Mme Hamm fait constater que les 2,2% d'augmentation est un pourcentage plus important que celui de l'inflation qui est 0.4%.

Monsieur Alric demande à combien se répercute le prix du repas après l'augmentation ?

Mme Chezzi répond que celui-ci sera à 3.05€ le repas, au lieu de 2,99€ actuellement.

Enzo demande si le Conseil Départemental acceptera le prix du repas. Mme Chezzi répond que le Conseil Départemental acceptera l'augmentation à partir du moment où elle ne dépasse pas 2.2%.

Mme Ifcic souligne que l'augmentation est minime et Mme Bazquez rajoute que les produits locaux de qualité ont un coût.

Mme Maillol décide de procéder au vote sur la base d'une augmentation à 2,2% :

VOTE :

**Pour : 15 - Contre : 5 - Abstentions : 2**

**(Acte n° 07/16)**

Le taux de participation aux charges communes (taux prélevé sur le prix du repas pour la participation aux charges d'eau, de gaz et d'électricité de l'établissement) est fixé par le Conseil d'Administration. Il est proposé les taux suivants :

- 13,73% sur les demi-pensions
- 10% sur les hébergements.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

**Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**(Acte n° 08/16)**

Le taux de participation du Service de Restauration au Service Général est fixé à 70%.

Il s'agit de la fraction du tarif acquitté par les familles et les commensaux réservée à la participation du service d'hébergement aux charges communes du collège, c'est-à-dire à la part des dépenses de fonctionnement général de l'établissement, dont celles de chauffage, d'éclairage, de fluides, d'entretien courant, revenant à la restauration.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

**Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**(Acte n° 09/16)**

Proposition des tarifs des dégradations :

- Manuel scolaire : 1€ pour une dégradation partielle, prix du manuel neuf pour une perte. En raison de l'achat des manuels scolaires neufs pour la rentrée 2016, l'amende proposée pour ces livres-là est fixée à 5€ pour une dégradation.

Mme Jorge demande ce qu'il est au niveau des manuels volés ?

Mme Ifcic répond que chaque élève est responsable de ses manuels scolaires.

Enzo demande pourquoi le montant de l'amende n'est pas fixé en fonction de la dégradation. Mme Chezzi applique déjà cette méthode.

- Carnet de liaison : premier carnet gratuit ; deuxième carnet : 3 € ; troisième carnet 5€.

Mme Travain souhaite connaître le prix unitaire d'un carnet. Et Mme Chezzi répond qu'il est de 2.40€, pour 2016 aucun achat prévu car la commande en 2015 a été effectuée pour 2 années scolaires.



VOTE : Adoption à l'unanimité.

**Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**(Acte n° 10/16)**

- **Contrats et conventions :**

Au Conseil d'Administration du 23 juin 2016, les membres ont voté la nouvelle convention du groupement comptable du lycée Jules Fil, qui est passé de 3 à 6 établissements.

Mme Chezzi présente les règles de fonctionnement entre le lycée Jules Fil et les établissements rattachés.

Monsieur Amouroux explique qu'il s'est abstenu au vote du 23 juin car il pensait que le travail pour les établissements serait plus important et pose la question à Mme Chezzi, qui répond qu'il n'y a pas de charge supplémentaire.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

**Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**(Acte n° 11/16)**

Mme Chezzi propose de voter la convention avec Monsieur Jacques SANTOU ciné-conférencier qui interviendrait auprès des élèves de 6èmes et latinistes pour faire une présentation de l'Odysée et l'Eneïde au tarif de 4€ par élève :

VOTE : Adoption à l'unanimité.

**Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**(Acte n° 12/16)**

- **Concessions de logements :**

L'établissement dispose de trois logements de fonction.

Deux sont attribués pour « Nécessité Absolue de Service » : un pour la gestionnaire et un pour le chef d'établissement.

Madame la Principale et Mme Chezzi demande l'autorisation de loger dans le logement de fonction pour l'année scolaire 2016-2017.

Mme Chezzi rajoute que le troisième logement de fonctionnement a bénéficié de travaux à hauteur de 30000€ (rénovation complète) et que le Conseil Départemental est d'accord pour le louer en convention d'occupation précaire pour une année scolaire.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

**Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**(Acte n° 13/16)**

- *Questions diverses :*

Comment allons-nous financer les PSC1 pour les élèves de 3<sup>ème</sup> ?

Au niveau du Rectorat, nous avons des personnels formés que nous pouvons contacter. Notre infirmière a demandé elle-même cette formation et attend une réponse. Monsieur Amouroux dit qu'on peut se renseigner auprès des pompiers notamment ceux du village.

Mme Chezzi explique que le problème n'est pas seulement la formation en elle-même mais également le coût du matériel à utiliser pour former les élèves et son financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.